

SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE NORD EST		Code identification projet 468977	
 SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE NORD EST USID de LILLE 20 rue du Réduit, 59000 LILLE.		Indice de révision : 1	
		Date édition ou dernière révision : 04/05/2026	
		Annexes Supplémentaires (pièces jointes manuellement) : au nombre de 0.	
		Service émetteur : SID-NE / USID-LILLE / SECTION TRAVAUX	
		Langue d'origine du document : FRANCAIS	
		Classification : -	Catégorie : -

PROJET : LILLE (59) - Quartier SAINT RUTH - Bâtiment 021

Installation de la régie de l'USID



TITRE DU DOCUMENT :

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C.C.T.P.)

Lot N°2 - Couverture-Charpente

LOT No 2 COUVERTURE-CHARPENTE

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1. - PRESENTATION DES TRAVAUX.....	3
1.1. - OBJET DES TRAVAUX	3
ARTICLE 2. - PRESENTATION DU MARCHE	3
2.1. - OBJET DU MARCHÉ	3
2.2. - SECTIONS TECHNIQUES	3
2.3. – CONSISTANCE GÉNÉRALE DES TRAVAUX.....	3
ARTICLE 3. – SECTION TECHNIQUE NO 6 – COUVERTURE ET CHARPENTE	4
3.1. – OBJET DE LA SECTION TECHNIQUE NO 6.....	4
3.2. - DÉFINITION DES TRAVAUX	4
3.2.1 <i>Nettoyage couverture et application d'un traitement hydrofuge</i>	4
3.2.2 <i>Reprise ponctuelle d'éléments dégradés, tuiles et faîtage</i>	4
3.2.3 <i>Reprise ponctuelle des gouttières et descentes d'eaux pluviales</i>	4
3.2.4 <i>Traitement et renforcement si nécessaire d'élément de charpente.</i>	4
3.2.4.1 Diagnostics	4
3.2.4.2 Traitement curatif des bois de charpente.....	5
3.2.4.3 Renforcement structurel.....	6
3.3. LIMITE DE PRESTATION	6
3.3.1 <i>Toiture</i>	6
3.3.2 <i>Charpente</i>	6
3.4. CONTRÔLES	6
ARTICLE 7. NORMES ET RÈGLEMENTATIONS	6

LOT No 2 COUVERTURE-CHARPENTE

ARTICLE 1. - PRESENTATION DES TRAVAUX**1.1. - Objet des travaux**

Les présents travaux ont pour objet la rénovation de la couverture, de la charpente et des accessoires qui s'y affèrent.

ARTICLE 2. - PRESENTATION DU MARCHE**2.1. - Objet du marché**

Le présent marché a pour objet :

- Le nettoyage complet de la couverture comprenant l'application d'un traitement hydrofuge ;
- Le nettoyage des gouttières ;
- La reprise ponctuelle d'éléments de couverture dégradés tuiles et faitage ;
- La reprise des gouttières et descentes d'eaux pluviales ;
- Le traitement et le renforcement si nécessaire d'élément de charpente.

2.2. - Sections techniques

Le marché du lot No 2 est composé d'une unique section technique :

- Section technique No 06 : Couverture et charpente.

2.3. – Consistance générale des travaux

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprendront implicitement :

- La reconnaissance des locaux où seront exécutés les travaux ;
- Le quantitatif des matériaux en conformité avec les plans du projet ;
- L'amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier ;
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- Tout agrès ou dispositif mécanique nécessaire à l'exécution des travaux ;
- La fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires aux travaux, leur pose, déplacements, dépose et enlèvement ;
- Le nettoyage et l'enlèvement de toutes projections sur les parois verticales, plafonds et sols, etc., ainsi que de tous déchets et gravois résultant des travaux et leur enlèvement aux décharges publiques. ;

ARTICLE 3. – SECTION TECHNIQUE NO 6 – COUVERTURE ET CHARPENTE**3.1. – Objet de la section technique No 6**

La section technique No 1 concerne :

- Le nettoyage complet de la couverture comprenant l'application d'un traitement hydrofuge ;
- Le nettoyage des gouttières ;
- La reprise ponctuelle d'éléments de couverture dégradés, tuiles et faitage ;
- La reprise des gouttières et descentes d'eaux pluviales ;
- Le traitement et le renforcement si nécessaire d'élément de charpente.

3.2. - Définition des travaux**3.2.1 Nettoyage couverture et application d'un traitement hydrofuge**

- Dépose des mousses, lichens et autres végétaux parasites par brossage ou autre procédé adapté ;
- Nettoyage à basse ou moyenne pression (adapté au support) ;
- Evacuation des déchets ;
- Application d'un produit hydrofuge incolore, permettant l'imperméabilisation des supports, application et mise en œuvre selon préconisation du fabricant.

3.2.2 Reprise ponctuelle d'éléments dégradés, tuiles et faitage

- Repérage des tuiles cassées, fissurées, déplacées et poreuses ;
- Dépose soignée des éléments défectueux sans détérioration des ouvrages adjacents ;
- Fourniture et pose de tuiles de remplacement, de même nature, format et teinte équivalents à l'existant.

3.2.3 Reprise ponctuelle des gouttières et descentes d'eaux pluviales

- Vérification de l'état général : alignement, pente, fixations, étanchéité ;
- Nettoyage et enlèvement des débris ;
- Reprise et remplacement des éléments défectueux (jonctions, points de fuite, coude, collecteurs, etc...).

3.2.4 Traitement et renforcement si nécessaire d'élément de charpente.

Les travaux comprennent le traitement curatif ainsi que le renforcement des éléments de charpente présentant des désordres, identifiés après la dépose des plafonds (lot 1). Ces interventions concernent exclusivement des zones rendues accessibles en cours de chantier.

3.2.4.1 Diagnostics

- Inspection visuelle des bois de charpente après démolition des plafonds (lot 1) ;
- Identification des désordres éventuels (insectes xylophages, développement fongique, affaiblissement mécanique) ;
- Signalement immédiat au maître d'œuvre ;
- Validation préalables avant toute intervention corrective.

3.2.4.2 Traitement curatif des bois de charpente

- Application d'un traitement curatif par pulvérisation, badigeonnage ou injection ;
- Produits fongicides et insecticides certifiés, adaptés aux bois de structure ;
- Respect des prescriptions du fabricant et protection des zones environnantes.

3.2.4.3 Renforcement structurel

- Le renforcement ponctuel des éléments affaiblis identifié après inspection se feront par moisage, pose de renforts métalliques ou remplacement partiel ;
- Utilisation de bois de même nature.

3.3. Limite de prestation

3.3.1 Toiture

- Intervention ponctuelle uniquement (pas de réfection complète de toiture)
- Quantité ajustée selon constat sur site.

Le titulaire devra prévoir un pourcentage de tuiles de remplacement dans son offre (à préciser au DQE), incluant les coupes et pertes.

3.3.2 Charpente

Les prestations citées aux articles 3.2.4.2 et 3.2.4.3 sont conditionnelles et exécutées uniquement après constat sur site.

Les reprises lourdes de structure (type reconstruction complète) sont exclues et feront l'objet d'une étude spécifique.

3.4. Contrôles

- Vérification visuelle de l'uniformité du nettoyage et traitement de la toiture ;
- Vérification de la bonne tenue des éléments remplacés ;
- Vérification et test de l'écoulement des eaux et d'absence de fuites aux raccord des gouttières.

ARTICLE 7. NORMES ET RÉGLEMENTATIONS

Les DTU sont d'application obligatoire dans les marchés de l'État.

L'entreprise veillera à respecter les normes et réglementations en vigueur au jour de la remise des offres.